



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 26 octobre 2018
N° 815

Communiqué de presse

Signature du Contrat de filière "Chimie et Matériaux" (CSF)

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Économie et des Finances, s'est rendue ce jour dans l'entreprise *BCF Life science* (Morbihan) aux côtés de **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, et de **Brune Poirson**, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, pour signer le Contrat stratégique de la filière "Chimie et Matériaux" avec les représentants de cette filière industrielle.

Après une visite de l'entreprise, les industriels ont présenté le Contrat stratégique de filière, qui comporte des engagements réciproques avec l'Etat dans les domaines de la transition écologique et énergétique, des compétences et du développement plateformes industrielles.

La première priorité du contrat concerne la production de chaleur décarbonnée à des prix compétitifs. La filière chimie consomme en effet beaucoup de chaleur (qui représente jusqu'à 25 % de ses coûts) et est l'un des premiers émetteurs industriels de CO₂. Le contrat lance donc une étude qui identifiera dès mars 2019 des solutions techniques et des projets pilotes en la matière.

Le contrat, qui comporte le lancement d'un "accélérateur PME" avec Bpifrance, permet dès cette année à 30 PME de la filière chimique de bénéficier d'un accompagnement intensif pour accélérer leur croissance et les aider à devenir des ETI. Le lancement d'un nouvel accélérateur PME dans le domaine de la plasturgie a également été annoncé.

Le contrat prévoit aussi le lancement d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), qui vise à mieux anticiper les besoins de la filière et à mettre en place les actions de formation adaptées pour les salariés, notamment dans les domaines de la transformation numérique et énergétique. Les autres secteurs, comme le papier ou le carton, feront également l'objet d'EDEC qui leurs sont propres et sont encore en cours de définition.

Enfin, le contrat permet d'approfondir la démarche engagée par l'Etat et les industriels concernant le développement des plateformes chimiques. La définition juridique de ces plateformes dans le projet de loi PACTE est une première étape qui permettra de mettre en place une réglementation plus adaptée aux spécificités de ces sites industriels majeurs. La filière, avec l'appui de l'Etat et de Business France, continuera de promouvoir ces plateformes pour y attirer des investissements créateurs d'emplois.

Pour Agnès Pannier-Runacher : *"Les avancées du contrat signé aujourd'hui sont majeures, avec des projets cohérents qui répondent aux enjeux de la filière en matière écologique, économique et de compétences. Ce contrat fixe un cap ambitieux, il nous appartient désormais, collectivement, de passer à l'action."*

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr